

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE

C.A.C.S.

SAINT BRIEUC

C.A.C.I.B.

Parc des Expositions de Brézillet



13 MAI 2012



www.scbretonne.com

**CONCOURS JEUNE PRÉSENTATEUR**  
Inscription le jour de l'exposition au secrétariat

**TRÈS NOMBREUX PRIX ET RÉCOMPENSES**  
Restauration rapide dans l'enceinte de l'exposition

**JURY PRESSENTI**

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

GROUPE 1	
<b>SPECIALE CHIEN DE BERGER BELGE</b>	
Groenendael, Malinois	M. ROISE
Tervueren, Laekenois	Mme VARLET
Schipperke	M. MEDARD
Berger de Beauce, Berger Hollandais, Chien Loup de Saarloos, Schapendoes, Berger Australien	SCHAFFNER
<b>SPECIALE BERGER DE BRIE</b>	
Bearded Collie, Colley, Bobtail, Welsh Corgi, Bergers Polonais	M. CHAGNARD
Berger des Pyrénées	M. CASSAGHI
Shetland	M. CARRE
Berger Blanc Suisse	Mme MOREAU DE VINCENS
<b>SPECIALE BOUVIERS DES FLANDRES &amp; DES ARDENNES</b>	
Berger Allemand et reste du groupe	M. KERIHUEL
GROUPE 2	
<b>SPECIALE PINSCHER, AFFENPINSCHER, SCHNAUZER</b>	
Dogue Argentin	M. SCHAFFNER
Shar Pei, Dogue des Canaries, Leonberg, Hovawart, Saint Bernard, Dogue du Tibet	M. CASSAGHI
<b>SPECIALE DOGUE ALLEMAND,</b>	
Bulldog Anglais, Bullmastiff, Mastiff	Mme CHOISY
<b>SPECIALE MATIN NAPOLITAIN,</b> Rottweiler, Chien de Montagne des Pyrénées	
Dogue de Bordeaux	M. HERMANS
<b>SPECIALE CANE CORSO</b>	
	M. MEDARD-RINGUET
<b>SPECIALE TERRE NEUVE, LANDSEER</b>	
	M. PAPIN
<b>SPECIALE BOUVIERS SUISSES</b>	
Doberman, Boxer, Fila de St Miguel, Fila Brasileiro, Reste du groupe	M. THEVENON
GROUPE 3	
Terrier Brésilien, Airdale Terrier, Bedlington Terrier, Border Terrier	Mme BODSON
Fox Terrier	M. MOLY
Lakeland Terrier, Jack et Reverend Russell, Welsh Terrier, Kerry Blue Terrier, Cairn Terrier, Scottish Terrier, Skye Terrier, West Highland White Terrier, Cesky Terrier	M. GAUVRIT
Bull Terrier, Bull Terrier Miniature, Staffordshire Bull Terrier	Mme MARCILLAUD
American Staffordshire, Yorkshire Terrier, Reste du Groupe	M. CHAPIRO
GROUPE 4	
Teckel	Mme DAUDIER
GROUPE 5	
Chien du Groeland, Samoyède, Malmute de l'Alaska, Husky de Sibérie, Spitz Allemand & Italien, Eurasier, Akita Nu, Akita Américain, Spitz Japonais, Shiba Inu, Chow-Chow	M. DELENTE
Chien nu du Mexique et du Prou	Mme BOTTUSSI
Reste du groupe	M. MEDARD-RINGET

GROUPE 6	
<b>SPECIALE BEAGLE HARRIER</b>	
	M. MENUT
<b>SPECIALE HARRIER</b>	
	Dr BOURDON
<b>SPECIALE BEAGLE</b>	
	M. LEON
<b>SPECIALE GRIFFON ET BASSET FAUVE DE BRETAGNE</b>	
	M. TEXERAU
<b>SPECIALE BASSET HOUND</b>	
Dalmatien	Mme BOTTUSSI
Saint Hubert, Basset Artésien Normand, Bleu de Gascogne, Gascon Saintongeois, griffon vendéen et reste du groupe	M. SALLET
	M. KERIHUEL
GROUPE 7	
<b>SPECIALE BRAQUE DE WEIMAR</b>	
Braque d'Auvergne, Epagneul Picard, Griffon Korthals	M. CYRILLE
	M. HERMANS
<b>SPECIALE EPAGNEUL BRETON</b>	
	M. CARPENTY
<b>SPECIALE POINTER</b>	
	M. BALME
<b>SPECIALE SETTER ANGLAIS</b>	
	M. POUJAUD
<b>SPECIALE SETTER IRLANDAIS</b>	
	M DUPIY
<b>SPECIALE SETTER GORDON</b>	
	VIEUBLE
<b>SPECIALE BRAQUE HONGROIS VIZSLA,</b>	
<b>SPECIALE LANGHAAR, SPECIALE EPAGNEULS DE MUNSTER</b>	
Braque Allemand, Drahthaar et reste du groupe	M. MEDARD-RINGUET
GROUPE 8	
Retriever à poil plat, Retriever du Labrador, Golden Retriever	Mme GERMAIN
Cocker Anglais, Sussex, Clumber, Springer, Field, Welsh Springer, Irish Water Spaniel, Cocker Américain, Kooikerhondje	M. ARTHUS
Reste du groupe	M. KERIHUEL
GROUPE 9	
Bichons, Bouledogue Français	M. HERMANS
Coton Tulear, Petit Chien Lion, Carlin, Boston Terrier	Mme BOTTUSSI
Caniche	Mme MOREAU DE VINCENS
Lhasa Apso, Shih Tzu, Epagneul Tibétain, Terrier du Tibet	M. DEWAELE
Chihuahua	M. CUNY
<b>SPECIALE PEKINOIS, EPAGNEUL JAPONAIS</b>	
Epagneul Nain Continental, Petit Chien Russe	M. SALLET
Petit Brabançon, Chien Chinois à Crête, Cavalier King Charles Spaniel, King Charles Spaniel et Reste du Groupe	Mme MERY
GROUPE 10	
Lévrier Afghan, Saluki	M. CUNY
Barzoï	Mme BOTTUSSI
Irish Wolfhound, Greyhound, Whippet, Petit Lévrier Italien, Azawakh, Sloughi, Reste du groupe	M. MATTERA

**CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :**  
**10 AVRIL (papier) - 22 AVRIL (internet)**

**Engagements Internet :**  
<http://www.cedia.fr> - paiement sécurisé  
La Société Canine demande 1 € supplémentaire par paiement sur internet pour les frais administratifs

**Renseignements et envois des engagements :**  
**SOCIÉTÉ CANINE BRETONNE**  
23 Hameau Lenn Kerbernez - 29700 PLOMELIN  
☎ 06 33 85 57 70 - 06 72 48 48 84

Entrée des chiens à partir de 8h00  
Début des jugements à partir de 9h00 précises.

**CONFIRMATION SEULE ..... 25 €**

**Important : les confirmations pour les chiens non engagés le dimanche se feront le Samedi 12 Mai de 14h00 à 17h00.**

Formulaire spécifique à demander auprès de la Société Canine Bretonne

Inscriptions sur [www.cedia.fr](http://www.cedia.fr)

**DROIT D'ENTRÉE AU CONCOURS**

Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire.

	jusqu'au	
	10/04	du 11/04
	sur internet	
1 <sup>er</sup> chien (catalogue compris) (sauf Puppy-Vétéran)	36 €	42 €
2 <sup>e</sup> chien (sauf Puppy-Vétéran)	31 €	36 €
3 <sup>e</sup> chien	20 €	26 €
4 <sup>e</sup> chien et suivants	18 €	24 €
Elevage et Lot d'élevage	Gratuit	
Paire, couple (chaque)	15 €	
Puppy - Vétéran - Chien ne concourant pas	15 €	
Meute (de 6 chiens)	60 €	
Au-delà de 6 chiens, les autres sujets pourront également être inscrits		
en classe individuelle en réglant, par chien	10 €	
Réservation Cage	4 €	
Accompagnateur	4 €	

La présence de chiens non engagés et la vente de chiots sont formellement interdites dans l'enceinte de l'exposition et sur le parking, tout contrevenant s'exposerait à des sanctions (Voir règlement).

# EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'EXPOSITION SE TIENDRA A SAINT BRIEUC LE 13 MAI 2012.

**HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT** - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h. Les jugements commenceront à 9h.

**LOGEMENT** - Seuls les chiens dont les propriétaires ont fait la réservation seront logés dans les cages.

Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

**SORTIE DES CHIENS** - La réception des chiens se fera de 8h à 9h, ils devront être présents jusqu'à 17h, mais seront autorisés à sortir de 12h à 14h, moyennant une caution de 30 € par sujet qui restera acquise à la société pour tout chien qui ne sera pas rentré à 14h. **Si vous devez partir avant l'heure de la fermeture de l'exposition, abstenez-vous d'engager vos chiens.**

**AFFICHAGE** - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

**TOILETTAGE** - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

## PRESENTATION :

Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

**SERVICE VÉTÉRINAIRE** - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

**ANNULATION** - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits des exposants ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**ENGAGEMENTS** - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

**Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines** (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

## CLASSES D'ENGAGEMENT

**Les dates prises en compte pour l'âge du chien sont la date anniversaire et le jour du jugement.**

### • CLASSES INDIVIDUELLES

**INTERMÉDIAIRE** - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

**OUVERTE** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

**TRAVAIL** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

**CHAMPION DE BEAUTÉ** - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

**PUPPY** - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

**JEUNES** - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

**VÉTÉRAN** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

### AUTRES CLASSES

**MEUTES** - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

**POUR CHIENS COURANTS** : Pour six chiens courants minimum, de même race et varié, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement. **POUR TERRIERS-TECKELS** : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDE de son département pour la chasse sous terre.

**TECKELS** : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchens de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

**ÉLEVAGE** - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et varié, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

**LOT D'ÉLEVAGE** - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1<sup>er</sup> degré.

**COUPLE** - Pour deux chiens de même race et varié, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**PAIRE** - Pour deux chiens de même race et varié, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**CHIENS "NE CONCOURANT PAS"** - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

**RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS** - le règlement des engagements, libellé à l'ordre de la Société Canine Bretonne, doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

## CLOTURE DES ENGAGEMENTS :

La clôture est fixée au 10 avril 2012 pour les engagements papier (22 avril pour les engagements internet). Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

## REFUS OU EXCLUSIONS :

1<sup>er</sup> des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2<sup>e</sup> des chiens - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) des chiens nés en France ou à l'étranger après le 28 août 2008, ayant les oreilles coupées. Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1),

*«Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites. La vente ou la présentation, lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.»*

*Les dispositions du présent article ne s'opposent pas à la présentation, lors des manifestations ou expositions visées à l'alinéa précédent, par des ressortissants d'Etats où l'otectomie est autorisée, d'animaux ayant légalement subi cette intervention.»*  
(Voir liste des pays signataires sur le site : <http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/ChercheSig.asp?NT=125&CM=1&DF=19/01/2010&CL=FREE>)

- b) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- d) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- e) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

**JUGEMENTS** - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée. Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition. En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

**C.A.C.S.** : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2<sup>e</sup> Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1<sup>ers</sup> Excellent des deux autres classes.

**C.A.C.I.B.** : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION. Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.

b) s'il a déjà le titre de Champion International. Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE** - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE** - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

**MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION** - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1<sup>re</sup> journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2<sup>e</sup> jour.

## CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Le chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafoiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibienco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland	15 mois
Gr 6 : Rhodesian Ridgeback	15 mois
Gr 8 : Retriever	15 mois
Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais	15 mois
Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski	15 mois

**RÉCLAMATIONS** - Toutes réclamations formulées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 114 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

**SANCTIONS** - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

**RESPONSABILITÉ** - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

## TRÈS IMPORTANTS

### Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

**OBLIGATIONS SANITAIRES : 2<sup>e</sup> Catégorie** : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (révisé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

**Oreilles coupées** : les chiens nés après le 28 août 2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits d'exposition en France. Ils ne peuvent pas être confirmés.

# DEMANDE D'ENGAGEMENT A RENVOYER

## EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE SAINT BRIEUC 13 MAI 2012

*Une seule feuille par chien, un chien par feuille (Photocopies acceptées)*

Cadre réservé à la Société

Remplissez ces deux volets lisiblement et envoyez la feuille à la **S.C. BRETONNE - 23 Hameau Lenn Kerbernez - 29700 PLOMELIN** en joignant le montant de votre engagement et une enveloppe timbrée. Vérifiez l'affranchissement de votre lettre.

**TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT SERA REFUSÉ - CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 10 AVRIL 2012**

RACE : .....

Précisions indispensables pour certaines races : (voir au verso)	VARIÉTÉ : ..... TAILLE : .....	COULEUR : ..... POIL : ..... POIDS : .....
--	--------------------------------	--

Identification : ..... N° au Livre d'Origine : ..... / .....

NOM DU CHIEN : .....

Mâle  Femelle  Né(e) le : .....

Nom père : .....

Nom mère : .....

Nom Producteur : M., Mme, Mlle .....

Nom du propriétaire : M., Mme, Mlle .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sera inscrit d'office dans la classe correspondant à son âge

### ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenu ne sont pas, à ma connaissance, au jour ou est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

**Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 H 00**

Fait à ..... le ..... Signature du propriétaire : .....

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé <small>(Voir définition des classes dans le règlement)</small>	Somme Voir tarif 1 <sup>re</sup> page
Intermédiaire	
Ouverte	
Travail <small>(Voir au verso)</small>	
Les classes Intermédiaire, Ouverte et Travail concourent pour l'attribution du CACS	
Champion <small>(Voir au verso)</small>	
Les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail et Champion concourent pour l'attribution du CACIB	
Jeune	
Puppy	
Vétéran	
Meutes	
Chien suppl. dans la meute	
Paire	
Couple	
Ne Concourant pas <small>(Voir au verso)</small>	
Confirmation avec engagement <input type="checkbox"/> (gratuit)	
Réduction de 10% aux membres de la S.C.B. à jour de la cotisation 2012 (Joindre photocopie de la carte)	
A déduire : .....	
Reste à verser : .....	
Réservation cage <input type="checkbox"/> (4 €)	
Carte accompagnateur ..... x4 €	
<b>TOTAL GLOBAL</b> .....	
RÈGLEMENT : par mandat-lettre, chèque postal ou chèque bancaire libellé au nom de la Société Canine Bretonne.	

Mettre le montant de l'engagement en face de la classe où vous désirez engager le chien.

**Entrée : 1 personne par carte  
2 cartes à partir de 3 chiens.**

**JOINDRE UNE ENVELOPPE TIMBRÉE LIBELLÉE À VOTRE ADRESSE.**

Votre carte d'exposant vous sera adressée quelques jours avant l'exposition.

## Volet dont le texte sera inséré dans le catalogue

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

Race : .....

Taille : ..... Couleur : ..... Poil : ..... Poids : .....

N° tatouage ou transpondeur : .....

N° Livre d'Origines : .....

Nom du chien : .....

Date de naissance : ..... Sexe : .....

Nom du père : .....

Nom de la mère : .....

Producteur : .....  
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone : .....

Classe d'engagement :	Intermédiaire <input type="checkbox"/>	Ouverte <input type="checkbox"/>	Travail <input type="checkbox"/>	Champion <input type="checkbox"/>
	Ne Concourant pas <input type="checkbox"/>	Jeune <input type="checkbox"/>	Puppy <input type="checkbox"/>	Vétéran <input type="checkbox"/>
Elevage <input type="checkbox"/>	Lot d'Elevage <input type="checkbox"/>	Paire <input type="checkbox"/>	Couple <input type="checkbox"/>	Meute <input type="checkbox"/>

**Réservé à la Société**

N° d'arrivée :

Page :

Accomp. :

**OBLIGATOIRE POUR LES CHIENS PROVENANT DE PAYS ÉTRANGERS OU CEUX DE LA 2<sup>e</sup> CATÉGORIE :  
PHOTOCOPIE DU CERTIFICAT DE VACCINATION ANTIRABIQUE (modèle CERFA) en cours de validité**

Feuille à adresser à la Société Canine Bretonne

## Renseignements à fournir pour les classes Travail et Champion

### CLASSE TRAVAIL (Joindre attestation S.C.C. établie avant le 22/04/12)

**Chien de Défense** : Date et lieu de l'épreuve ou le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. en niveau 1 en Pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

**Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux** : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> degré

**Chiens Courants** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

**Spaniels** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R

**Retrievers** : Date et lieu du concours où la chien a obtenu un TB

**Barbets** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau (1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie).

**Terriers** : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

**Teckels** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3<sup>e</sup> prix.

**Chien d'Elan Norvégien et chiens de rouge de Hanovre et de Bavière** : Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

**Chiens Nordiques de Traîneau** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

**Lévriers** : Date et lieu des 4 épreuves à CACIL avec obligation de classement dans la première moitié des concurrents à deux reprises (joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI).

### CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 22/04/2012

Réponses \_\_\_\_\_



[www.scbretonne.com](http://www.scbretonne.com)

Race unique,  
nutrition ciblée.



Royal Canin lance une nouvelle gamme dédiée aux Chiens de Race.

**BREED HEALTH NUTRITION** propose des aliments et programmes sur mesure pour 14 races. Teckel, Cocker, Cavalier King Charles, Labrador Retriever, Berger allemand, Bulldog anglais, Boxer... Retrouvez vite l'aliment nutritionnel spécialement formulé pour votre chien en animaleries, jardinerie, magasins de bricolage, livres-services agricoles et chez les toiletteurs.

N°Azur 0 810 830 800



[www.royalcanin.fr](http://www.royalcanin.fr)

PREMIER APPEL LOCAL

**ROYAL CANIN**  
BREED HEALTH NUTRITION

La Nutrition sur mesure pour Chiens de Race.

### Exposition CACS 2012

- o DINARD  
le 22 juillet 2012

### Confirmations 2012 toutes races

- o QUIMPER  
le 17 mars 2012
- o SAINT-BRIEUC  
le 12 mai 2012
- o DINARD  
le 21 juillet 2012
- o BETTON  
le 20 octobre 2012

### PRÉCISIONS INDISPENSABLES POUR LES RACES SUIVANTES :

#### VARIÉTÉ :

Bergers Belges et des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell Terrier, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bichons, Chiens Chinois.

#### COULEURS :

Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkhound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogue Français, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.

#### NATURE DU POIL :

Teckels, Saint-Bernard, Russkiy Toy, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers Allemand, des Pyrénées, Blanc Suisse et Hollandais, Chien d'eau portugais.

#### TAILLE :

Schnauzers, Pinschers, Parson/Jack Russell Terrier, Caniches, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

#### POIDS :

Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

